

Flash infos

Mai 2021



Mot du maire

ENFIN ! L'été s'annonce avec un horizon d'espoir. Nous formulons le vœu que cette pandémie et ses confinements ne demeurent qu'un mauvais souvenir. Les temps à venir nous promettent des jours plus sereins car gageons que la vaccination aura les effets attendus.
La levée progressive des précautions prophylactiques, son adaptation aux conditions sanitaires vont, nous l'espérons, nous permettre un retour à une vie « normale ». L'économie a été très fortement impactée, le moral aussi. Certains saturent d'autres endurent cet épisode où l'omniprésence de cette menace sanitaire devient terriblement oppressante.
La vie sociale a été fortement perturbée mais j'ai pu constater à diverses reprises la solidarité qui s'est organisée dans notre village et je remercie chacun de vous qui a consacré du temps et de l'énergie auprès de vos voisins et envers les personnes les plus fragiles. Le calendrier des manifestation à venir est bien sûr fortement perturbé mais soyez assurés que, dès que les évolutions de l'état sanitaire nous le permettront, nous organiserons ces événements que bon nombre d'entre vous attendent, moments conviviaux de partages et d'échanges qui nous manquent terriblement.

Bonne lecture





Que va t'il se passer ?

Élections départementales et régionales

Dates

Les prochaines élections départementales et régionales se dérouleront les **20 et 27 juin 2021**.

Inscription sur les listes électorales

Il est possible de vérifier son inscription sur la liste électorale à l'aide du téléservice suivant :
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE

Vous pouvez vous inscrire pour ces élections jusqu'au **14 mai 2021**. Une permanence élus aura lieu de 9h à 12h ce jour-là sans rendez-vous pour vous accueillir, la mairie étant fermée normalement.

Procuration

Dans la perspective du double scrutin, le ministère de l'Intérieur met en place la télé-procédure Maprocuration. Cette procédure est complémentaire à la procédure papier d'établissement des procurations de vote, qui perdure au profit des électeurs qui ne peuvent ou ne souhaitent pas utiliser la voie numérique.



Mairie, 2 rue de Changis – ☎ 01 60 22 13 17 – 🖷 01 60 22 71 96
Site internet : www.ussy-sur-marne.fr

En outre, l'usager sera informé par courrier électronique de l'avancée de sa démarche et sera assuré de la bonne prise en compte de sa procuration, même si elle est faite peu de temps avant l'élection.

Protocole sanitaire

Concernant le protocole sanitaire, ce dernier reprend celui mis en place lors du second tour des élections municipales du 28 juin 2020 en l'adaptant aux enjeux d'un double scrutin. Il prévoit que les personnes chargées de la tenue des bureaux de vote puissent être vaccinées prioritairement, qu'il s'agisse des membres des bureaux de vote (président, assesseurs et secrétaire) ou des fonctionnaires communaux mobilisés le jour du scrutin pour l'installation du bureau de vote.

Dépouillement

Pour le dépouillement, les scrutateurs seront désignés en priorité parmi des personnes vaccinées ou immunisées, ou qui disposent d'un test négatif de moins de 48 heures.

Pour les personnes qui n'auraient pas pu être vaccinées et qui seraient mobilisées le jour du scrutin à un titre ou à un autre, l'État mettra à la disposition de l'ensemble des communes des autotests. ■

Liaison piétonne

La liaison piètonne entre Ussy-sur-Marne et Sammeron est en bonne voie de finalisation.

Comme vous l'avez constaté, les travaux côté Sammeron ont déjà été effectués avec la mise en place d'un trottoir.

Pour notre part, les travaux vont être beaucoup plus conséquents. Ils vont débuter avant l'été avec notamment le retrait des pavés, la réfection de l'abri bus déjà en place et la construction d'un nouvel abri.

Une circulation alternée par des feux va concerner la traversée du pont Freyssinet, d'une part en raison de sa fragilité et d'autre part pour la sécurité des piètons, toute intervention sur ce pont classé nous étant formèlement interdite (agrandissement des trottoirs, création d'une passerelle...). Cela devrait fortement en diminuer la circulation des véhicules dans notre village, ce qui est déjà une bonne chose. ■

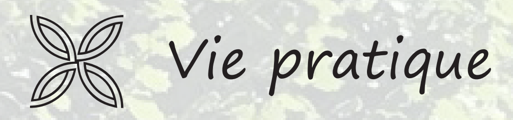
Maisons fleuries

Dans cette période si compliquée où, depuis plus d'un an, notre village n'a pu accueillir de manifestation, nous avons décidé de programmer, du 1er mai au 11 juin, un concours des maisons fleuries visibles de la rue.

Sur inscription préalable en mairie via un bulletin téléchargeable sur le site Internet et à déposer jusqu'au vendredi 11 juin 2021 dans la boîte à lettres, vous pourrez concourir si vous avez des balconnières ou un jardin visibles de l'extérieur. Le jury passera le 13 juin dans tout le village auprès des habitants préalablement inscrits, pour contempler le fleurissement depuis la rue.

Récompenses : des bons d'achat chez DOMISSE, notre partenaire pour cet événement. ■





Vie pratique

Vaccination

La mairie a décidé de se mettre à la disposition de tous les habitants de notre village qui n'auront pas encore réussi à se faire vacciner et d'organiser avec eux la prise de rendez-vous et la création d'une adresse mail si nécessaire. Merci de bien vouloir prendre rendez-vous en mairie au 01 60 22 13 17, un élu se fera un plaisir de vous recevoir ou de se déplacer pour vous rencontrer et de faire les démarches avec vous. Rendez-vous uniquement le matin, les lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi. ■

Permanences d'élus

Tous les samedis, de 10h à 12h, la permanence de vos élus est en place pour vous recevoir et si possible vous venir en aide en cas de soucis de tout ordre. ■

Bruits *Pour rappel*

Extrait : Arrêté Préfectoral n° 19ARS41SE relatif à la lutte contre les bruits de voisinage dans le département de Seine-et-Marne du 23 septembre 2019. Article 4.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme en raison de leur durée, leur répétition ou leur intensité, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00 du lundi au vendredi
- de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 le samedi
- de 10h00 à 12h00 les dimanches et jours fériés ■

Panneau pocket

Vous êtes actuellement 172 à avoir téléchargé l'application et mis en favori notre village. Pour ceux d'entre vous qui n'ont pas encore fait la démarche ci-dessous la procédure. L'application est totalement gratuite. ■



Déchets verts

Reprise de la collecte depuis le 2 avril. Le ramassage du bac vert se faisant l'après-midi, il est conseillé de sortir le bac dans la matinée vers 11 h.

D'autre part, merci de bien vouloir libébrer les voies de circulation (stationnement des véhicules) les jours de collecte (tout contener). Si les camions ne peuvent pas passer vos bacs ne seront pas vidés. ■

Encombrants

Afin de faciliter la prise de rendez-vous mais aussi permettre aux habitants d'avoir une meilleure visibilité et pouvoir anticiper le passage des bennes de collecte, une carte sectorisée a été réalisée par Covaltri avec les mois de passage correspondant aux communes. Pour notre commune, située dans le secteur n° 2, les mois de ramassage sont : mars, juin, septembre et décembre. La date exacte de la collecte ne peut malheureusement pas être communiquée car elle est modifiée régulièrement et non fixe d'un mois à l'autre, selon le nombre d'inscriptions.

Pour les rendez-vous :
- Allô Encombrants au 0 801 902 477
- sur la plateforme www. encombrants-covaltri77.com
- par mail à encombrants@coved.fr

Rappel des modalités de la collecte :
- prendre contact avec un des moyens cités ci-dessus,
- valider les déchets avec l'opérateur, qui communiquera une date de rendez-vous par la suite,
- déposer impérativement les déchets devant la maison LA VEILLE AU SOIR du rendez-vous qui sera indiqué. ■





LES ENCOMBRANTS

SUR INSCRIPTION !

Définition : les encombrants sont des déchets volumineux et exceptionnels.
Exemples : la literie, les matelas, les canapés, le bois.





Seules les personnes inscrites seront collectées. Merci de sortir vos déchets la VEILLE AU SOIR (à partir de 18h00) du rendez-vous fixé par l'opérateur.

MODALITÉS DE COLLECTE

1. Prise de contact par les moyens suivants :



www.encombrants-covaltri77.com

0 801 902 477

encombrants@coved.fr

2. L'opérateur valide avec vous les déchets à collecter et vous communique une date de rendez-vous.

3. Vous serez orientés vers la déchèterie ou une autre structure si certains des déchets ne sont pas compatibles avec nos collectes.

4. Déposez les déchets devant chez vous impérativement la **VEILLE AU SOIR DU RENDEZ-VOUS** qui vous sera indiqué. Les collectes commencent à 4h00 du matin!

5. La collecte est sectorisée et organisée une fois par trimestre dans chaque commune : détails sur notre site internet *www.covaltri77.fr*.

AUTORISÉ

- ❖Les ferrailles ;
- ❖Les meubles ;
- ❖Les palettes démontées et découpes de bois ;
- ❖Les matelas et sommiers ;
- ❖Les portes et fenêtres exempts de vitrage ;
- ❖Les jouets en bois et plastique (vélo,...) ;

Limitation par point de collecte :
- ❖1m^3 par point et 25kg maximum par objet ;
- ❖Moins de 2,5 mètres par objet.



INTERDIT !

À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE

- ❖Sanitaires ;
- ❖Gros électroménagers ;
- ❖Vitres, porte-fenêtres, miroirs ;
- ❖Déchets professionnels (gravât, palette, terre, clôture) ;
- ❖Déchets spéciaux (peinture, solvants, pesticides, néons) ;
- ❖Grillage, barbelé ;
- ❖Pneus déjantés usagés ;
- ❖Déchets en plastique ;
- ❖Déchets de jardin (tontes et tailles) ;
- ❖Grands cartons ;
- ❖Batteries ;
- ❖Objets électriques et électroniques, petits et gros électroménagers (D3E).

D'autres informations par infographies de Covaltri concernant les ordures ménagères, le tri et les déchets verts se trouvent sur le site Internet, rubrique « Gestion des déchets ».

FOIRE AUX QUESTIONS

Pourquoi tous les encombrants ne sont pas acceptés ?

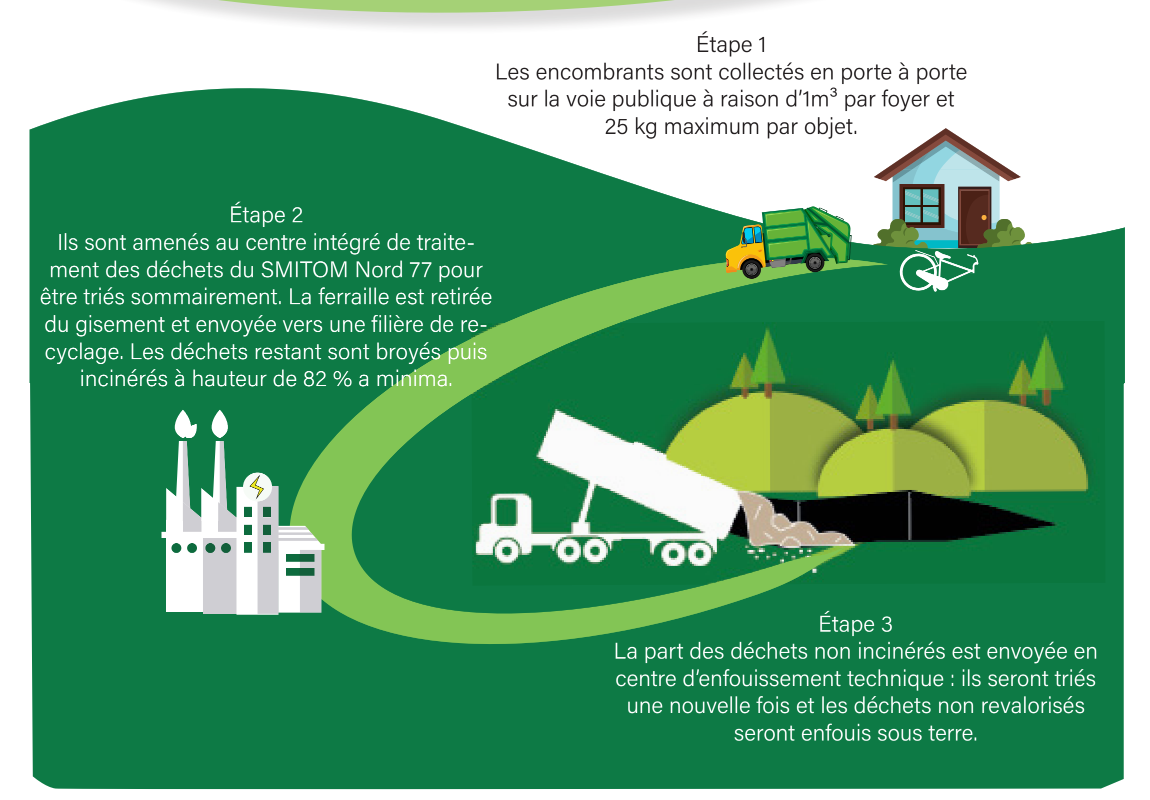
La législation a évolué en France suite aux lois Grenelle de l'Environnement 1 et 2. Elles ont permis la création de nouvelles filières de recyclages spécifiques pour certaines catégories de déchets, type électroménager, pneu, etc.

Par ailleurs, la Caisse Nationale des Travailleurs dans le cadre de la recommandation R437 instaure des limites à la pénibilité des agents de collecte, et restreint également leur domaine d'intervention. Ainsi, les déchets de plus de 25Kg ne peuvent plus être collectés par un seul agent.

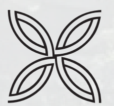
Focus : pourquoi privilégier l'apport en déchèterie ?

L'apport en déchèterie permet d'optimiser le tri par matériaux et d'obtenir un recyclage maximum des matières. Lors d'une collecte en porte à porte, seul un tri sommaire des déchets est effectué.





Covaltri77
24/26 rue des Margats - 77120 Coulommiers
01 64 20 52 22 - contact@covaltri77.fr - www.covaltri77.fr



Que s'est-il passé ?

Incivilités



Nous constatons une recrudescence des dépôts sauvages sur nos chemins et nos rues. Devant la salle des fêtes également. Cela en devient inadmissible. Pour que notre village reste vivable pour tous :

- Mettez vos déchets de goûters et de repas dans les poubelles qui sont à votre disposition.
- Ne dégradez pas.
- Emmenez vos gros déchets à la déchetterie, elles sont ouvertes sans rendez-vous.























Notre territoire n'est pas un dépotoir.
Les élus, les chasseurs, les agriculteurs se sont unis pour nettoyer les chemins avec un ramassage d'environ 20 m^3 de détritus en tout genre.

De plus, du mobilier communal a été vendalisé : le panneau d'affichage devant l'école et les dalles de l'aire de jeu qui ont été retournées. ■

Accident sur le méthaniseur

Suite à l'incident de débâchage d'un des digesteur du site de méthanisation survenu le 16 mars, la mairie s'est immédiatement tournée vers la DRIEE pour obtenir de plus amples informations sur ce qui avait été rejeté dans l'atmosphère. Vous pouvez consulter le compte-rendu de la DRIEE sur le site Internet de la commune, rubrique « Actualités ». ■

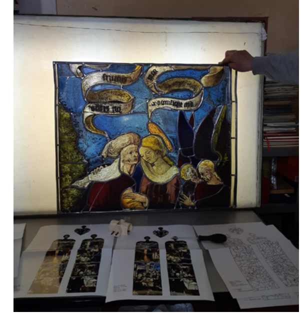
Consultation enregistrement activité WIAME VRD

La consultation a pris fin le 3 mai dernier. Tous les documents vont être transmis à la préfecture ainsi que l'avis de votre conseil municipal. ■

Travaux

➜ Nous avons remplacé une grande quantité de tuiles sur la salle des fêtes cassées par des ballons.
➜ Réfection des scellements des tampons eaux pluviales sur la rue de la Ferté, le réseau ayant été entièrement bouché par une entreprise lors de la réfection d'un ravalement. Nous vous demandons d'être vigilant quand vous réalisez des travaux. Les entreprises ne doivent en aucun cas vidanger ou nettoyer leur matériel dans les grilles des réseaux.
➜ Pour respecter la réglementation nous avons aménagé un sanitaire PMR dans les vestiaires du foot.
Nous vous demandons de faire respecter les diverses installation au droit du terrain de foot. Nous déplorons la découpe des différents grillage du terrain synthétique, le taggage des tribunes et l'allumage de feux sur les gradins.
➜ Nettoyage des tombes du cimetière pour les personnes ayant fait des legs à la commune.

➜ La réfection de quatre vitraux classés des baies 3, 7, 9 et 11 est terminée et ils sont de retour. Nous vous rappelons la possibilité de faire un don à la fondation du patrimoine pour notre église. Des gros travaux de structure restent à faire.
➜ Enfin, nous avons réalisé la refection de la croix de saint Authaire : nettoyage, peinture et relettrage. ■


Ussy-sur-Marne

CONCOURS 2021

MAISONS FLEURIES

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM & PRÉNOM :

ADRESSE :

N° DE TÉL :

E-MAIL :

DATE : _ _ /_ _ /2021





INSCRIPTION
jusqu'au 11 juin 2021
Passage du jury le 13 juin 2021
par e-mail : mairie.ussy-sur-marne@laposte.net
ou à déposer dans la boîte à lettres de la Mairie

Bulletin d'inscription téléchargeable sur le site Internet www.ussy-sur-marne.fr